

Commune de Flers	Date	Décision	Nature	Folio n°
	27.08.2025	D616	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

REF : JD/JS/EA

D E C I S I O N

Par délégation du

Conseil Municipal

OBJET	VENTE DE MATERIEL INUTILISE ENTRE FLERS AGGLO ET LA VILLE DE FLERS
--------------	---

A la date ci-dessus, le Maire de FLERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n°2025-732 du 17 mars 2025, lui déléguant les attributions de l'Assemblée Communale prévues par les articles précités et notamment la délégation N°9,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Municipal	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	27 AOUT 2025
Date de mise en ligne sur site internet	27 AOUT 2025

Soucieux de favoriser le réemploi de matériel dont Flers Agglo n'a plus l'utilité, la Ville de Flers accepte le don du bien d'une valeur inférieure à 300€.

Quantité	Désignation	Fabricant	Provenance	Destination	Valeur nette comptable unitaire
2	Lave-linge	Samsung	Mobilier Ukrainiens	Service scolaire	299.98€
2	Sèche-linge	Candy	Mobilier Ukrainiens	Service scolaire	231.24€
2	Table pliante	-	Mobilier Ukrainiens	Service scolaire	-
1	Téléviseur	Grandin	Mobilier Ukrainiens	Direction du Patrimoine	168.14€

Le Maire décide :

1 - D'APPROUVER

le don des biens ci-dessus référencés ;

2 - DE DIRE

que les biens seront sortis du patrimoine de Flers-Agglo et intégrés dans le patrimoine de la ville de Flers conformément aux dispositions budgétaires et comptables.

Le Maire,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20250827-D616-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/08/2025
Publication : 27/08/2025